

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 12 (1883)

Heft: 3

Rubrik: Déclaration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On peut toujours distinguer l'action de l'instinct d'avec celle de la raison en se fondant sur les caractères suivants: 1° L'instinct n'exige ni réflexion, ni délibération préalable; il fait agir sans hésitation, d'une manière sûre, au moins lorsque les circonstances extérieures ne donnent pas lieu elles-mêmes à l'indécision. 2° Ce qui se fait par instinct est toujours bien fait; de même qu'aucun apprentissage n'est requis, de même aussi aucun progrès n'est réalisé. 3° Les actions dues à l'instinct s'accomplissent toujours de la même manière dans le même individu et dans tous les individus de la même espèce. Les quelques faits exceptionnels qu'on pourrait nous opposer proviennent de ce que les instincts sont parfois modifiés, développés ou affaiblis soit par l'action de l'homme, soit par l'influence beaucoup moins considérable des agents extérieurs.

46. L'unité et l'ensemble avec lesquels les sens fonctionnent proviennent de plusieurs causes. Il faut y voir en premier lieu la conséquence de ce fait, que l'âme, une et indivisible, se retrouve parfaitement identique à elle-même dans tous les sens. En second lieu, les organes particuliers sont tous rattachés, par la continuation des fibres nerveuses, à un même organe central, qui est le cerveau. De là la réunion et la concentration de toutes les impressions dans le *sensorium commune*. La mémoire, en troisième lieu, met les souvenirs en rapport avec les sensations actuelles et permet de rattacher le passé au présent. Enfin l'instinct, dirigeant l'imagination et l'exercice des facultés motrices, donne une dernière unité aux opérations de la vie sensitive.

(A suivre)

DÉCLARATION

Les soussignés ayant assisté successivement aux examens oraux qui ont eu lieu en automne 1882 dans les différents arrondissements militaires du canton de Fribourg, sont unanimes à confirmer collectivement les appréciations qu'ils ont communiquées à la Direction de l'Instruction publique, après le recrutement.

Les examens de recrues ne peuvent avoir aucune signification au point de vue pédagogique; ils prennent les anciens élèves à une époque où ceux-ci, selon le milieu qui leur est propre, ont plus ou moins perdu le fruit des enseignements de l'école ou des écoles qu'ils ont fréquentées; les examinateurs sont différents pour les cantons et ils doivent mettre sur la même ligne les populations des villes et des campagnes, des centres industriels et des contrées alpestres; ces examens ont lieu le jour du recrutement dans des conditions de précipitation et de superficialité tout à fait anormales et antipédagogiques; aucun contrôle efficace ne peut être exercé par les autorités cantonales, les premières intéressées à s'assurer que le règlement fédéral du 15 juillet 1879 est observé en tout point: en un mot le résultat obtenu est nécessairement faussé avec toutes ses conséquences.

Les soussignés se bornent à émettre ici leur conviction sincère, sans récrimination et sans parti pris. Ils ne contestent point les lacunes réelles de nos écoles, mais ils savent aussi par expérience les efforts sérieux et persévérants de l'administration pour y remédier. Ils doivent cependant à leur conscience de déclarer que les examens de recrues ne répondent pas et ne peuvent pas répondre à l'état réel de l'instruction de la jeunesse fribourgeoise.

*Les délégués de la Direction de l'Instruction publique
aux examens de recrues de 1882.*

Morat, BOURQUI, ancien directeur d'école.
Morat, WEIBEL, Friederich, *Lehrer*.
Fribourg, VONLANTHEN, inspecteur.
Fribourg, BLANC-DUPONT, instituteur.
Bulle, PROGIN, Maurice, inspecteur.
Romont, MOREL, Alphonse, professeur.
Estavayer, MIERDINGER, Théodore, instituteur.



CORRESPONDANCES

Châtel-Saint-Denis 5 février 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez que j'emprunte les colonnes du *Bulletin* pour donner à vos lecteurs un compte-rendu succinct de la dernière conférence des instituteurs de la Veveyse tenue à Châtel-Saint-Denis, le 28 décembre dernier, sous la présidence de M. Villard, inspecteur scolaire du 7^me arrondissement.

Selon l'habitude, la séance est ouverte par un chant approprié à la circonstance. M. le président prend ensuite la parole. Après avoir exposé les motifs qui ont amené la création d'un nouvel inspectorat pour la Veveyse, il remercie MM. les ecclésiastiques de la localité, qui daignent nous honorer de leur présence et nous encourager de leurs précieux conseils. Il félicite aussi les instituteurs qui, malgré la difficulté des communications, ont répondu avec empressement à son appel.

L'ordre du jour porte la lecture et la discussion du premier rapport.

M. le Rd curé de Châtel, invité à émettre ses idées sur le présent travail, félicite le rapporteur, qui s'est parfaitement bien acquitté de sa tâche; les citations ainsi que la plupart des appréciations méritent une mention spéciale. Il combat cependant les tendances de certains pédagogistes qui font abstraction complète des exercices de mémoire dans l'enseignement de cette branche.

S'appuyant sur son expérience personnelle, il croit que l'étude sage et